

Bulletin municipal

(819) 681-3372

MARS 2007

NOUVEAU NUMÉRO DE TÉLÉPHONE POUR REJOINDRE LA MUNICIPALITÉ (819) 681-3372

L'installation d'un nouveau réseau téléphonique oblige la municipalité à changer son numéro de téléphone.

L'ancien système était désuet et ne répondait plus aux besoins actuels. C'est pourquoi le conseil a décidé d'adhérer à la téléphonie I.P. de la MRC des Laurentides. Le regroupement nous a permis d'économiser 40 % sur l'achat des équipements. Dorénavant, il n'y aura plus de frais d'interurbain pour la municipalité quand nous communiquerons avec les autres municipalités de la MRC.

CAMP DE JOUR ET SERVICE DE GARDE

Le camp de jour et le service de garde s'adressent aux enfants de 5 à 12 ans de la municipalité, exclusivement. Les activités du camp de jour se tiendront à Saint-Rémi du 25 juin au 17 août, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

L'horaire du service de garde sera de 7h30 à 8h30, de 12h00 à 13h00 et de 16h00 à 18h00. Les coûts seront diffusés ultérieurement de même que la date d'inscription.

OFFRE D'EMPLOIS CAMP DE JOUR

Coordonnateur(trice) : Planifier, organiser, superviser et participer à la réalisation des activités du camp de jour. S'assurer de la sécurité et du bien-être des enfants.

Conditions de travail : 35 heures/semaine, du 25 juin au 17 août. Salaire à déterminer.

Exigence : Être étudiant(e) de niveau collégial.

Qualités personnelles : Capacité pour le travail en équipe, autonomie, esprit d'initiative, sens des responsabilités, leadership.

Moniteur (trice) : Sous la supervision du coordonnateur (trice), organiser et réaliser des activités culturelles et sportives pour des enfants de 5 à 12 ans et assurer leur sécurité.

Conditions de travail : 35 heures/semaine, du 25 juin au 17 août. Salaire à déterminer.

Exigence : Être étudiant(e) âgé(e) de 16 ans et plus le 25 juin.

Faites parvenir votre curriculum vitae au bureau municipal, avant le 11 mai.

ACCOMMODEMENT AU RÈGLEMENT SUR LA FRÉQUENCE DE LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

Le conseil a approuvé la modification du règlement numéro 414-07 sur la fréquence de la vidange des fosses septiques.

Les contribuables pourront, avant l'échéance de 2 ans pour les résidences permanentes et de 4 ans pour les résidences secondaires, faire vérifier l'état de leur fosse septique. Si le test s'avère négatif, la vidange pourra être retardée d'année en année jusqu'à ce qu'une vérification soit positive.

Nous rappelons que les échéances de deux et quatre ans ont débuté avec l'adoption du règlement, le 8 janvier 2007. Depuis cette date, chaque attestation de vidange d'une fosse septique doit parvenir à l'hôtel de ville.

NOUVELLE DEMANDE DE VÉRIFICATION DU RÉSEAU D'AQUEDUC PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Avant d'autoriser le montant de subvention du programme fédéral, le ministère de l'Environnement demande d'autres tests sur le réseau d'aqueduc ainsi qu'un plan d'intervention. La vérification de la conduite d'amenée se fera au coût de 8 000 \$. Ce montant sera payé à même la subvention lorsqu'elle sera versée à la municipalité.

Ce programme fédéral devait être versé en 2006 pour la réfection du chemin intermunicipal du Lac-Cameron.

VISITE ANNUELLE DES VÉRIFICATEURS

Les vérificateurs ont examiné les livres comptables de la municipalité, dans la semaine du 12 mars dernier. Aucune dérogation ou anomalie n'a été relevée par les comptables.

L'analyse révèle une application adéquate des règles comptables utilisées pour une bonne gestion du budget. Le Conseil a souligné l'excellent travail du personnel et plus particulièrement celui de Mme Hélène Dion, responsable de l'exercice comptable.

CONTRATS POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS PUBLICS GRAVELÉS DANS LE SECTEUR VENDÉE

Le Conseil a octroyé le contrat de nivelage des chemins publics du secteur de Vendée à Gilbert Miller et Fils Ltée. Ce contrat, dépendant du nombre d'heures de travail réalisées, coûtera approximativement 50 000 \$ pour la saison estivale 2007. Un épandage d'abat poussière (chlorure de calcium), approuvé par le ministère de l'Environnement, sera effectué au moment opportun. Afin d'obtenir une efficacité maximale, l'abat poussière doit être appliqué dans des conditions climatiques spécifiques. Le coût de l'achat et de l'épandage sera de 30 000\$.

Au cours de 2007, le service des travaux publics effectuera des tests afin de rechercher un revêtement en matériaux granulaires qui pourrait soulever moins de poussière. Le ministère des Transports sera consulté durant la démarche.

DÉPÔT D'UNE REQUÊTE DEMANDANT LE CHANGEMENT DU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Un groupe de citoyens a déposé une requête au conseil afin de changer le nom de la municipalité. Cette requête, sous la signature de M. Jacques David, demande que, pour des raisons historiques, le nom d'Amherst soit retiré dans l'appellation de la municipalité.

Le nom officiel de la municipalité est « canton d'Amherst ». Le Conseil a transmis la requête au nouveau Comité consultatif d'histoire et du patrimoine afin d'en regarder toutes les facettes et de faire des recommandations aux élus municipaux. Il est important de spécifier que cette démarche ne s'applique qu'au nom de la municipalité et ne remet pas en cause les noms des trois villages, soit Saint-Rémi, Vendée et Rockway Valley.

PARTAGE DES COÛTS DU PROGRAMME « BLEU LAURENTIDES » AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LABELLE

Le Conseil a accepté de partager les coûts du programme de « Bleu Laurentides » avec la municipalité de Labelle. Ce programme, au coût de 8 000 \$, consiste à supporter les associations de lacs et les municipalités dans leur volonté de maintenir et d'améliorer la qualité de l'eau.

Un étudiant en biologie fera la navette entre les deux municipalités.

RECHERCHE DE SOLUTIONS MOINS COÛTEUSES POUR LA CUEILLETTE DES ORDURES

Suite à l'ouverture des soumissions, au montant de 830 000 \$ pour la cueillette des ordures pour les trois prochaines années, le maire de Brébeuf M. Ronald Provost et le maire d'Amherst, M. Bernard Lapointe, ont signifié à la MRC des Laurentides le rejet de la soumission présentée par l'entreprise H. Miller.

À la demande du conseil, des scénarios sont élaborés présentement par les officiers municipaux pour réduire les coûts de la cueillette. Deux opportunités sont discutées, soit celle d'un contrat de services ou d'une régie intermunicipale. Actuellement, l'une ou l'autre de ces solutions permettrait une économie annuelle minimale de 38 000 \$. La décision du refus du soumissionnaire a été envoyée à la MRC des Laurentides qui est, depuis quelques années, maître d'œuvre dans ce domaine.

AMNISTIE POUR RETARD DE LIVRES À LA BIBLIOTHÈQUE DE ST-RÉMI

Du 14 au 30 avril prochain, tous les abonnés de la bibliothèque de Saint-Rémi qui ont des livres en retard, depuis un temps indéterminé, pourront les rapporter sans se voir imposer d'amende. Cette amnistie vous est offerte dans le cadre de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur, le 23 avril.

Bernard Lapointe, maire